L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 10 FEVRIER 1891.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 20 Octobre 1890.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées:

Les MARDIS, à l'arrivée du train de 3 h. P. M.
Les JEUDIS, " " " 3 h. P. M.
Les SAMEDIS, " " " 4 h. P. M.

Au retour, partira de Madisonville:

Les LUNDIS.......................5:30 A. M.
Les MERCREDIS....................6 A. M.
Les VENDREDIS....................6 A. M.

Si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

TOUS LES DIMANCHES à 8 h. A. M.

[...] reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE,
No 47 rue Carondelet.

27 mars—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 7 février
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 14 février
LA NORMANDIE, Lebeuf, samedi, 21 février

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.........$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passages.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.

[POUR] NEW-YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivant
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Partant samedi, 7 février, à 8 A. M.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Capt. Betts.

[Partira de son] quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine.........$40
Entrepont.........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Nos Carondelet No 41

[...]—1 an

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans de Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.....4 25 pm	Atlantic Express daily.....7 30 am
San Antonio Express, daily..8:00 am	New Orleans Express, daily..7:25 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et San-Antonio sur New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 26 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo les Chutes du Niagara et le Canada New-York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 6, Fast Line.	No 2, Limited
Part de la N.-Orléans	8:45 a.m.	3 15 p.m.
Arrive à Meridian	4:00 p.m.	9:05 p.m.
Arrive à Akron	7:16 p.m.	11:35 p.m.
Arrive à Birmingham	10:20 p.m.	2:15 a.m.
Arrive à Attalla	12 47 a.m.	4:13 a.m.
Arrive à Chattanooga	3 50 a.m.	7:00 a.m.
Arrive à Burgin	1:29 p.m.	2 45 p.m.
Arrive à Lexington	2:49 p.m.	3:45 p.m.
Arrive à Cincinnati	6 00 p.m.	6:20 p.m.

Bureau des tickets à la N.-O., 34 St-Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

24 mars—

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le collecteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert B[aldwin], trésorier (New Orleans National Bank)

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une *Composition Liquide*, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses oeufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas,) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

☞ Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon *Copyright*, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. C. TESTUT.

ASSURANCES.

Vingt-quatrième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890

Primes sur incendies	$203,127 23	
Primes maritimes	2,513 95	
Primes des rivières	1,889 72	
	$207,530 90	
A ajouter: Primes non expirées de 1889	41,180 13	$248,711 03
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$28,333 59	
Moins salaires et dépenses générales	14,787 48	13,546 11
Fonds de surplus de 1889		24,476 05
Total		$286,733 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$85,758 37	
Sur risques maritimes	1,963 04	
Sur risques de rivière	299 67	
	$87,921 08	
Réassurances	36,176 64	
Primes remises et commissions	54,577 70	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,662 97	185,338 29
Profits bruts		$101,394 90
Réservé		
Pour primes non expirées	$44,168 67	
Pertes d'incendies non payées	11,963 43	
Dividende de Juillet 1890	10,000 00	
Dividende de Janvier 1891	10,000 00	
Fonds de surplus, 1890	25,262 80	
	$101,394 90	$101,394 90

ACTIF

Billets pour primes	$155 25
Primes en voie de collection	41,714 14
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	22,820 00
Prêts sur hypothèques	4,100 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	91,144 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	30,378 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant et en banque	24,394 53
	$291,394 90

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	44,168 67
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,963 43
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1891	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1890	25,262 80
	$291,394 90

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 9me jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire

Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
L. GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES, D. BERNHARDT,
M. VONDERBANK, EMIL WEBER.

11 janv—1m

Vingt-et-unième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1890:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$234,182 81
Sur risques de marine		2,580 08
Sur risques de rivière		4,818 54
		$241,581 43
A ajouter, primes non acquises de 1889		60,554 00
Primes totales		$302 135 43
A ajouter, intérêts		12 239 08
Revenus		$314 374 51
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$74 489 83	
Sur risques de marine	1,295 67	
Sur risques de rivière	46 16	
Total des pertes payées	$75 831 66	
Retour de primes et cancellations	22 166 84	
Commissions	36,153 75	
Réassurances	22 211 93	
Taxes et Licences	2,606 77	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assureurs, corps de sauvetage et profits et pertes	32,948 81	
Déboursés		$191 339 76
		$123,034 75
A déduire:		
Primes non acquises	$56,930 00	
Pertes ajustées et non ajustées	38,000 00	94,930 00
Bénéfice net		$28,104 75

ACTIF.

Argent en caisse	$94,348 57
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 123	12,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 107	129,470 00
$63,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 155	98,580 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 93 1/2	23,375 00
Primes en voie de recouvrement	34,976 75
10 Actions Germania Ins'ce Co. @ 115	1,150 00
Prêts sur hypothèque	17,780 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	3,499 03
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$415,979 35

PASSIF.

Capital	$300 000 00
Dividendes non réclamés	1,944 60
Réserve pour primes non-acquises	56,930 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	38,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1891	9,000,000
	$405,874 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1891.

CHARLES G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1890, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1891.
14 janv—1m

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce vingtième jour du mois de janvier de l'année mil huit-cent quatre-vingt-onze devant moi, FELIX J. DREYFOUS, notaire, dûment commissionné et assermenté en et pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans y résidant, personnellement ont comparu, les diverses personnes qui ont ici apposé, leurs signatures, et qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat relativement à l'établissement de banques libres et l'organisation d'institutions de banques, elles se sont entendues et s'engagent par la présente charte à former de même que les personnes qui à l'avenir, pourraient devenir leurs associés, une corporation et un corps constitué ayant les objets et fins ci après indiqués régis par les conventions et les stipulations suivantes:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "The New Orleans Co-operative Banking Association", et elle aura pouvoir et autorité de le garder et d'en jouir pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de ce jour.

ARTICLE II.

Le domicile de cette association est ici fixé et établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE III.

Les objets de cette Association seront de faire des affaires de banque en général, ainsi que les autorise la loi; de procurer des escomptes aux fermiers, marchands et à toutes autres personnes qui y seront admises comme membres après que leur solvabilité matérielle et morale aura été reconnue par le Comité préposé aux admissions.

ARTICLE IV.

Cette association aura le pouvoir d'escompter comptes et billets, ainsi que tout papier établissant une dette de l'un de ses membres; elle recevra des dépôts, aura le pouvoir d'acheter et de vendre des comptes de change du pays; de prêter de l'argent à ses membres et à d'autres personnes sur nantissement de propriété foncière ou personnelle, sur des collatéraux ou sur des marchandises; de contracter, poursuivre et être poursuivie en son nom d'incorporation; de plaider ou d'être mise en cour, comparaître, répondre et poursuivre dans toutes les cours de justice et ailleurs; de faire faire et de se servir d'un sceau d'incorporation; de posséder, recevoir, acheter ou transférer sous son nom d'incorporation telle propriété foncière ou mobilière qui sera jugée indispensable pour objets et fins de cette association.

ARTICLE V.

Cette association nommera tels administrateurs et autres officiers qui seront nécessaires et fixera leurs traitements ainsi que ceux de toutes autres personnes en son emploi. Elle aura le pouvoir d'adopter les règlements qui lui seront besoin, conformes à la loi et aux dispositions de ces actes d'incorporation et de dresser tous autres actes et de faire tout ce qu'il lui faudra pour mener à bien les fins en vue desquels l'association est organisée.

ARTICLE VI.

Le fonds-capital de cette association sera de cent mille dollars ($100 000) divisés en quatre mille actions de vingt-cinq ($25 dollars chacune, payables en sommes de cinq dollars par action; le premier paiement devant être fait lorsqu'on signera l'acte d'incorporation; les autres paiements un chaque mois suivant jusqu'à ce qu'ils soient tous payés. Tout souscripteur pour a à n'importe quel moment payer en totalité sa souscription.

ARTICLE VII.

Il sera également émis par cette association quatorze actions qui porteront le nom "d'Actions de Fondateurs", qui seront considérées pleinement payées. Ces actions sont émises aux fondateurs de l'association comme compensation des services rendus et d'argent par eux dépensé pour l'organisation de l'association, et seront divisées également comme un *bonus* parmi les fondateurs de l'association, et elles indiqueront le taux de profit auquel les détenteurs auront droit, et ne porteront aucun intérêt fixe; mais participeront aux profits nets de l'association de la façon dite ci après. Ces actions porteront aussi les noms et prénoms des fondateurs et seront transférables par un simple endossement.

ARTICLE VIII.

Tous les pouvoirs incorporés de cette Association seront exercés par un Conseil d'Administration composé de huit actionnaires, chacun ayant en son propre nom ou au nom de la maison dont il serait l'un des membres, au moins dix actions de ladite Association. Le dit Conseil élira un Président et un Vice-Président de son sein. Le Conseil d'Administration sera choisi tous les ans à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, à la maison de banque de l'Association, le troisième lundi de janvier de chaque année, commençant en l'année 1892, assemblée dont il sera donné avis trois semaines au moins au préalable dans un journal français un journal anglais et un journal allemand de ce ville; élection pour laquelle quatre juges ne faisant partie à ce moment d'aucun comité, seront désignés par le Conseil d'Administration pour compter et vérifier les votes donnés. Le vote se fera par scrutin; et à cette élection, la personne recevant une majorité des suffrages sera déclarée dûment élu et entrera en fonctions. Au cas où il n'y aurait pas d'élection le jour fixé ce conseil d'administration fera tenir une élection aussitôt que possible ainsi qu'il est pourvu plus haut. Une omission de nommer un Bureau d'administration n'annulera pas cette charte, mais le Bureau en fonctions y demeurera jusqu'à ce que son successeur ait été choisi et ait reçu son mandat. Chaque actionnaire aura le droit en personne ou par procuration de déposer un vote pour chaque action qu'il aura. Le dit Bureau nommera un caissier, tous autres employés qu'on jugera nécessaires seront choisis par le Président avec le consentement du Bureau d'Administration. Le dit Bureau fixera le traitement de tous les officiers, commis et employés de cette association, et exigera le cautionnement qu'il jugera convenable; il rédigera et adoptera des règlements pour la gouverne de l'association et l'expédition des affaires; il les modifiera ou les amendera à son gré. Le dit Bureau ou le Président avec l'avis et l'assentiment du Bureau, comme il est dit plus haut, aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance causée par la mort, une démission ou autrement. Aucune délibération, aucune résolution ne pourra être adoptée par le dit Bureau sans la présence d'au moins quatre membres et le Président ou le Vice-Président. Les administrateurs décideront toutes les questions du ressort de l'association qui ne seront pas spécialement confiées au Comité d'Admission.

ARTICLE IX.

Le Président ou celui qui agira à sa place, sera la personne à qui devront être adressées toutes assignations ou avis légaux.

ARTICLE X.

Le nombre des actions placées s'élève à 4 000. Les quatorze actions de fondateurs dont il est parlé plus haut sont de droit échues aux personnes dont voici les noms: P. M. Schneidau, A. Walz, Joseph Duquesne, E. R. Mannsell, J. E. Richard, C. Maddell, L. Delcazal, A. F. Himel, F. D. Chrétien, Louis Burthe, G. Durel, W. M. Lonsdale et Charles E. Wermuth.

ARTICLE XI.

Les actions de cette association seront propriété personnelle et participeront pour (25) vingt cinq pour cent aux profits nets de l'association, payables semi annuellement. Elles seront transférables sur les livres de l'association de la façon qu'indiqueront les règlements; mais aucun actionnaire ne sera responsable des dettes de cette association ou de ses contrats, pour une somme excédant celle non payée sur ses actions.

ARTICLE XII.

Cette association aura le droit d'augmenter son fonds capital d'une somme n'excédant pas un million ($1,000,000) de dollars en se conformant aux lois de l'Etat; elle pourra aussi apporter à cet acte toutes les modifications, alterations et additions qu'elle jugera nécessaires, lesquelles devront être soumises et adoptées à une assemblée générale des actionnaires tenue après trente jours d'avis publié ainsi qu'il est pourvu plus haut dans un journal de chacune des langues française, anglaise et allemande, avec l'approbation des deux tiers des actionnaires et exécutées, enregistrées et publiées comme l'exige la loi.

En cas d'une augmentation du fonds-capital ainsi qu'il est pourvu, les actionnaires auront le privilège durant les trente jours ci-dessus mentionnés de prendre les actions additionnelles dans la proportion des actions à eux appartenant relativement au fonds-capital de la corporation antérieurement à l'augmentation; et toute action non placée à l'expiration de ce délai, pourra être disposée par le Bureau d'Administration au profit de la corporation à un taux non moindre que la valeur au pair.

ARTICLE XIII.

Toute personne désirant devenir membre de cette association doit adresser une demande pour un crédit spécifique au président, donnant son nom, surnom profession et domicile et le président transmettra la dite demande au Comité d'Admission, avec telles observations sur celle-ci qu'il jugera utile de faire pour le bien de l'association. Sur un rapport favorable du Comité d'Admission, la personne faisant pareille demande sera admise comme membre, avec tel crédit qui aura été recommandé par ledit Comité d'Admission, et elle sera tenue de prendre connaissance des règlements de l'association et de signer ceux-ci. Les premiers vingt-cinq membres seront élus comme membre par le Board d'Administrateurs de cette Association, et ils constitueront après le premier Comité d'Admission.

L'admission comme membre aura lieu par notoriété publique et réputation, et au moment de son admission, il paiera cinq (5) pour cent du montant du crédit qui lui est alloué par l'association, lequel montant formera partie des fonds des membres, et à défaut du paiement requis par l'Article Dix-Sept, le dit montant sera appliqué au paiement de sa proportion du montant dû par les membres en défaut.

Le minimum du crédit qui sera alloué à tout membre sur notoriété publique et réputation, et sur sa propre signature, sera de cent ($100) piastres, et le maximum mille ($1 000) piastres, pourvu qu'aucun escompte ou qu'aucunes avances ne soient faits aux membres admis jusqu'à ce qu'on ait accordé un crédit à quatre cents pétitionnaires ainsi qu'il est pourvu dans la charte.

ARTICLE XIV.

Aucun papier commercial ou promesse de payer, échéant après quatre-vingt dix jours, sera escompté par l'association.

Le taux d'escompte n'excédera pas huit pour cent par an.

ARTICLE XV.

Les membres de cette association participeront aux pertes de leur classe en proportion du montant des crédits ou prêts qui ont pu leur être ouverts, et ils participeront aux profits ainsi que cela est pourvu ci-après.

ARTICLE XVI.

Aucun membre ne participera aux profits de cette association, à moins d'avoir été membre de celle-ci pendant au moins trois mois. Il pourra se retirer de l'association en envoyant sa démission au président par écrit, mais il restera responsable de toutes les dettes contractées jusqu'à la date de sa démission.

ARTICLE XVII.

Au cas où un membre ne ferait pas face à ses obligations envers cette association ou qu'il serait suspendu pour cause, chaque membre et tous les membres seront requis de payer à cette association, dans quinze jours, sa part en proportion de la somme due par le dit membre en défaut, et le dit membre en défaut ou suspendu aura par là forfait toutes les sommes déposées par lui sous l'Article Treize de cette charte, jusqu'au montant de sa dette à l'association, et aura aussi forfait tous dividendes et profits accrus jusqu'à la date du dit défaut ou suspension.

ARTICLE XVIII.

Il y aura un Comité d'admission composé de vingt cinq membres, qui sera élu pour un mois, et choisi par lot par le président et deux membres du Board d'Administration. Les membres sortant du dit comité ne pourront pas être réélus que lorsque la liste des membres aura été épuisée.

ARTICLE XIX.

Le comité d'admission seul décidera par le scrutin secret sur la solvabilité et l'admission de tous pétitionnaires ayant une demande pour devenir membres.

Huit membres du dit comité constitueront un quorum, dont les trois-quarts seront nécessaires pour accorder un crédit à un pétitionnaire et pour l'admettre. Le dit comité se réunira hebdomadairement, et sera présidé par le président ou vice-président de l'association.

ARTICLE XX.

Un rapport trimestriel de l'état de l'Association sera fait et publié ainsi que la loi l'ordonne.

ARTICLE XXI.

La distribution des profits sera faite annuellement comme suit:

1. Vingt-cinq (25) pour cent aux actionnaires.
2. Quarante (40) pour cent aux membres.
3. Vingt (20) pour cent sera passé au FONDS DE RESERVE.
4. Quinze (15) pour cent sera alloué aux Fondateurs durant l'existence de l'Association.

ARTICLE XXII.

L'intérêt des Fondateurs de cette Association ne pourra jamais être ou modifié ou altéré pendant l'existence de cette Association.

ARTICLE XXIII.

L'argent ou autre propriété déposé dans cette Association par des demoiselles mineures ou des mineurs les mêmes pourront être retirés par elles sur leurs propres ordres ou signatures sans autorisation.

ARTICLE XXIV.

A l'expiration de cette charte, cette association sera liquidée par trois commissaires nommés par le Board d'Administrateurs, à une séance régulière du dit Board. Les dits commissaires seront actionnaires de l'association et leur compensation comme liquidateurs sera fixée par le Board le jour de leur nomination.

ARTICLE XXV.

Jusqu'à l'élection qui aura lieu le troisième lundi de janvier 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et seront entrés en fonctions, les personnes suivantes constitueront le premier board d'Administrateurs, à savoir: P. M. Schneidau, A. Walz, J. E. Richard, C. Maddell, A. F. Himel, E. R. Mannsell, Leon Haubtman et L. Delcazal avec P. M. Schneidau, comme président et A. Walz comme vice président.

Ainsi fait et passé dans mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, Lne., le jour, le mois et l'année ci-dessus mentionnés, en présence de George Montgomery et Abel Dreyfous, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, l'avocat après avoir lu le tout.

L'Original est signé:

C. Maddell, P. M. Schneidau,
Frank D. Chrétien, Alphonse Walz,
Jos Duquesne, L. Delcazal,
Gus Durel, Chas E. Wermuth,
Louis Burthe, J. E. Richard,
W. M. Lonsdale, A. F. Himel,
Geo Montgomery, par Jos Duquesne,
A. Dreyfous,
FELIX J. DREYFOUS, Notaire Public.

Je, soussigné, Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'Acte ci dessus de l'incorporation de NEW ORLEANS CO-OPERATIVE BANKING ASSOCIATION a été, ce jour dûment enregistré à mon bureau, dans le livre 444, fo. 74.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1891.
[Signé] GEO. GUINAULT, R. M.

Je, Félix J. Dreyfous, notaire, pour la paroisse d'Orléans, certifie que l'acte qui précède est une copie exacte de l'acte d'incorporation de la NEW ORLEANS CO OPERATIVE BANKING ASSOCIATION, ensemble avec le certificat de l'Enregistreur des Hypothèques y est annexé, extrait, parmi mes archives de notaire.

En foi de quoi j'ai apposé ma main et mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le vingtième jour de janvier 1891.

FELIX J. DREYFOUS, Notaire.
No 23 rue du Camp.

27 janv—

[Maux d'Estomac, Anémie, ...] Fièvres rebelles

QUINA-LAROCHE

5 MÉDAILLES D'OR — RÉCOMPENSE 16,600 FR.

LE MÊME FERRUGINEUX (Paris, 22 et 19, rue Drouot, et Phie) LE MÊME PHOSPHATÉ

Les VERITABLES EAUX de

VICHY

sont les Sources de l'Etat français

ADMINISTRATION: 8 BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS.

CÉLESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.
GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.
HOPITAL. Maladies de l'Estomac.
HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.

Les seules où le puisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. UN FRANC, dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature). Gros: 9, St-Merri, 34, PARIS

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques.—Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.

Dépôt général: LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris

DÉTAIL: DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, 49, près Bourbon.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 9 février 1891.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Jusqu'ici cette semaine	$4,293 563 00	$374,172 00
Même temps la semaine dernière	4,502,961 00	516,166 09

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90; 20 marcs, $4 65 à 4 75, 20 francs, $3 80 à $3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; doublons mexicains, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 à 4 80, 20 pesos mexicain, $19 40 à 19 60; or mutilé americain, 90 à 95c.; or léger americain, 97 à 99c, dollars mexicains, 77 à 78; sols péruviens, 72 à 73, pesos chiliens, 72 à 73, argent mutilé americain, 90 à 95c. par oz; 5 francs, 85 à 95c.; argent anglais, par £, $4 80 à 4 90; billets de la Banque d'Angleterre $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 18⅛ à 19⅛; reischmarcs, billets, 23 à 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue en bonne demande et ferme.

Papier exceptionnel	— à 8
do A1	— à 8
Prêts sur garanties collatérales	5 à 7
Time do do	5 à 7
Papier hypothécaire	— à 8

New-York—Taux de l'argent 2½ 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3 0/0; consols 97 5/16 à 97 7/16, U. S. 4's 122⅛.

Paris—Rentes 95 60.

Argent en lingots (par oz fin) — Londres 46, New York 1.02⅛, Nlle-Orléans 1.01.

CHANGE.

REISCHMARKS—93 15/16

Le STERLING est ferme.

Commercial (60 jours)	481½
Traites de banques (60 jours)	485½

Les FRANCS sont fermes.

Francs de commerce (60 jours)	5 21¼
Traites de banques (60 jours)	5 17½

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Traites de commerce pair.
Traites de banque pair $1 prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 A. M.

10 actions du Carrollton RR Co	117

Appel de 11 A. M.

$1,000 Extended Crossman	107⅜
60 actions N O Brewing As	126
25 actions du Canal Bank	175¼

Entre les appels de 11 A. M. et de 12 M.

11 actions N O Brewing Asso	125¼
75 actions C C Slaughterhouse Co	60
5 actions C C Slaughterhouse Co	60
$1,000 Bons à prime	158
15 actions Crescent City RR Co	97⅛
$10,000 Extended Crossman	107⅜

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Val. au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	108	110
Bank of Commerce	10	13⅛	16
Canal & Banking Co	100	175	....
Citizens'	100	54	57
German National	100	....	....
Germania Savings	100	240	275
Hibernia National	100	269	....
Louisiana National	100	222	....
Metropolitan	100	161	166
Mutual National	100	120	130
N. O. National	100	....	....
People's	50	....	123
Southern National	100	115	116
State National	100	151	....
Union National	100	133	137
Traders	10		10⅛
Whitney National	100	....	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	74	80
Firemen's	50	48	52
Germania Ins. Co	100	124	130
Hibernia Ins	100	70	85
Home Ins	100	105	....
Lafayette	50	72⅛	....
Merchants Mutual	100	62	75
Mechanics' and Traders	100	135	....
New Orleans Ins. Ass	30	29¼	30⅛
New Orleans Ins. Co	100	84⅛	....
Sun Mutual Ins	100	135⅛	....
Southern Ins. Co	100	114	120
Teutonia	100	....	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	116⅞	118
Crescent City	100	97¼	98
Canal and Claiborne	40	....	....
New Orleans City	100	125	130
Orleans	50	69	....
St-Charles Street	50	88	92
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	60⅜	61
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	86⅛	92
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	1⅛	....
Metairie Cemetery A	100	....	....
N. O. Gas Light Co	100	102⅞	103⅛
N. O. Waterworks Co	100	91	92½
N. O. Brewing Ass	100	125	126
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
Sugar Shed Co	60	....	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
Standard Fireless En. Co	10	....	20
Graham P. S. Co	10	....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
French Opera Association	100	....	....
Jockey Club	100	....	....
M. L. & B. As		....	....
Comb. T. Stand		....	....
Varie. Theatre		....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		93⅛	93¾
Louisiana 3's		....	....
Bons de ville.			
Premiums		158	158⅛
Premium drawn number		190	....
Privilege on Premiums		....	....
Consolidated 6's		....	....
Consolidated 6's, Crossman		101⅛	....
Extended 6's, Consol		106½	....
Extended 6's, Consol. Crossman		107½	108⅛
Extended 6's		....	....
Extended 6's, R. R		....	....
Extended 6's, Waterworks		....	....
Extended 6's, Park		....	....
City 6 per cent certificates		101⅛	102½
Consolidated coupons		....	....
City 5's		101⅝	102½
City 7's, old		108⅛	110
City 7's, new		....	....
City 7's, gold		....	....
Bons divers.			
United States 4's		119	....
Canal and Claib. St. R. R. mort		....	....
Jackson R. R. 2d mort. coup		....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt		....	....
Cotton Exchange Stock		195	250
Produce Exchange Stock		....	....
Board of Trade Stock		....	....
Mech., Dealers and Lumb. Ex		40	65
Sugar Exchange		115	130
Morgan's L. and T. R. R. 7's		127⅛	130
Morgan's L. and T. R. R. 6's		112⅜	116
New Orleans Gas bonds		....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort		86⅛	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort		32	....
St-Charles Hotel Co. mort		....	....
Crescent City RR. 1st (1897)		105	107
Crescent City RR. new		....	107
N. O. City Railroad Co. mort		120⅛	123⅛
Carrollton RR. Co. mort. (1892)		....	....
Carrollton RR. Co. mort (1902)		110	112⅛
St Charles St. RR Co. mort		....	120
N. O. Brewing Association bonds		108	110
N. O. Waterworks Co. 1st mort		122	130
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort		90	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort		30	75
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort		....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort		....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort		....	....
Elyton Land Company bonds		95⅛	100
Levee S. Cotton Press mort		....	....
Cotton Exchange 1st mort		102	105
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884		60	....
State Warrants, ordinary, 1885		25	....
State Warrants, ordinary, 1886		25	....
State Warrants, ordinary, 1887		....	....
State Warrants, ordinary, 1888		75	85
Police certificates		85	....
School certificates		20	40
City scrip, old		90	....
City scrip, new		57	....
Jan. int. cert. on State consols		17	....
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880		10	....
Unpaid State coupons No 12		6	....
Unpaid State coup. prior to No 12		16	....
State school warrants		20	40

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 5 100 balles et 100 à arriver.

Le marché est facile.

Les cotons tachés sont de ¼ à ⅜c. plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	6⅜ nom	6⅜ nom
Ordinary	7⅛	7⅛
Good Ordinary	7 11/16	7 11/16
Low Middling	8 7/16	8 7/16
Middling	9	9
Good Middling	10⅛	10⅛
Middling Fair	11⅛	11⅛
Fair	12 nom	12 nom

FUTURS

Stables.

Janvier — à —, février 8 64 à —, mars 8 61 à 8,66, avril 8,71 à 8 72, mai 8 80 à 8 81, juin 8,90 à 8,91, juillet 8,98 à 8,99, août 8 97 à 8,98, septembre 8,80 à 8 82, octobre 8 76 à 8,78, novembre 8 7- à —, décembre 8 7- à —.

Les ventes comprennent 36,600 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 9 3/16, à Mobile 9; à Savannah 9⅛; à Charleston 9⅛; à Wilmington 9¾, à Norfolk 9, à Baltimore 9 7/16; à Boston 9¾; à Philadelphie 9¾, à Memphis 9, à Augusta à 9⅛.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Inactif

Cotes Middling Gulf 9 11/16.

FUTURS.

Faciles.

Janvier — à —, février 8 92 à 8,93; mars 8,95 à 8,96, avril 9 04 à 9,05, mai 9,13 à 9 14, juin 9,23 à 9 23, juillet 9,30 à 9 31, août 9,31 à —, septembre 9,20 à 9 21, octobre 9,14 à 9,15, novembre 9 13 à 9 14, décembre 9,13 à 9 14.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1 623 842 balles; même temps l'année dernière, 1 726,420 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,451,471 balles; même temps l'année dernière 5 119 821 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1 271 194 balles; même temps l'année dernière, 1 372,414 balles, de tous les ports des Etats Unis, 3,901 [...] balles; même temps l'année dernière, 3,719,076 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 317 086 balles; même temps l'année dernière, 278 238 balles. Dans tous les ports des Etats-Unis, 830,417 balles; même temps, l'année dernière, 870,148 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Inactif

Cotes—4 15/16 pour le Middling Américain.

FUTURS.

Stables.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et facile.

Cotes—69 fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 64 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 59 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Stables.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar and Rice Exchange.

Ventes 712 boucauts de sucre, 3,935 barils de sucre et 1,240 barils de mélasse.

Recettes 698 boucauts de sucre, 3,765 barils de sucre et 967 barils de mélasse.

[illegible]	[illegible]
Good fair	[illegible]
Fair	4⅝ à 4 13/16
Good common	4¼ à 4 5/16
Common	4 à 4¼
Inferior	3¾ à 3⅞
CENTRIFUGAL—Actif et ferme.	
Plantation granulated	— à —
Off granulated	— à —
Choice white	— à —
Off whites	5⅜ à 5 7/16
Gray off white	— à 5¼
Fancy yellow	— à —
Choice yellow	— à 5 3/16
Prime yellow, new	— à 5⅛
Off yellow	5⅛ à 5¼
Seconds	3⅞ à 4⅞
MELASSE—Open kettle—Nominal.	
Fancy	— à —
Choice	— à —
Strictly prime	— à —
Good prime	— à —
Prime	— à —
Good fair	— à —
Fair	— à —
Good common	— à —
Common	— à —
Inferior	— à 6
CENTRIFUGAL—Inactif.	
Fancy	— à —
Choice	— à —
Strictly prime	— à —
Good prime	14 à 15
Prime	12 à 13
Good fair	9 à 11
Fair	9 à 11
Good common	9 à 11
Common	7 à 8
Inferior	— à —

SIROP—Actif—.

RIZ.

(Au Board of Trade.)

Ventes — Sacs riz brut —; barils riz écalé nouveau 854.

Recettes—Sacs riz brut 1,457; barils riz écalé 121.

RIZ ECALÉ—Calme.

Head	5¾ à 6⅛
Prime	5⅜ à 5½
Good	5⅛ à 5¼
Fair	5¼ à 5¼
Ordinary	4¾ à 5
Common	4½ à 4¾
No 2	3 5/16 à 2¾

RIZ BRUT—Stable.

Cotes du riz brut: $3 50 à 5 25.

RIZ POLI—$22 00 à 24 00.

SON—$17 00 à 18 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Ferme.

Patents $5 15 à 5 25; extra fancy $4 95 à 5 00; fancy $4 50 à —; choix $4 25 à — le baril.

FARINE DE MAIS—$3 00 à —.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $5 50 à 5 62½ le baril; extra fancy $5 10 à 5 20, fancy $4 62½ à 4 87½. Minnesota flour, bakers $— à 5 00, Straights $5 25 à —; patents $5 75 à —.

FARINE DE MAIS—$3 10 à 3 15.

CREAM MEAL—Choice $— à 3 30.

GRITS—$3 35 à 3 40.

HOMINY—$3 50 à — le baril.

FARINE DE SEIGLE—$4 25.

OAT MEAL—$6 75 à — le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote 67 à — pour le blanc; 66 à — pour le mêlé et 67 à — pour le jaune.

AVOINE—Red Rust Proof Oats — à 60; No 2 de l'Ouest 56 à —; No 1 57 à —.

SON—$1 20 à 1 25.

FOIN—Prime $15 00 à 16 00; Choice $16 50 à 17 00; Fancy $— à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$— à 11 50.

VIANDES SALÉES SÈCHES — Epaules 4⅛ à 4¼; short rib sides 5⅜ à —; long clear sides 5⅜ à —; short clear sides 5½ à —.

BACON—Epaules 5¼ à —; short rib sides — à 6⅛; long clear sides — à 6⅛; short clear sides 6⅛ à 6¼.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, — à 5½; prime steam — à 6⅛.

JAMBON—9½ à 10.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 25 à 10 50, pig $10 25 à 10 50; extra prime $9 00 à 9 50.

Sugar-cured Meats, la livre — Shoulders 6 à —c.; Boston cut shoulders 6 à 6½c.; picnic hams 6¼ à 6¾c. breakfast bacon 8¼ à 8¾c. hams 9¾ à 10¼c., pig tongues 6½ à 7c. pièce; spare ribs $12 00 à 12 50 per tierce, pig's feet $7 50 à — le baril, $3 12½ à 3 25 le demi-baril, $2 25 le quart de baril, $2 00 le keg.

Beef—Extra plate $9 50 à 9 75 le baril; plate $9 00 à 9 50, extra mess $7 25 à 7 50; demi baril—extra plate $5 50 à —— demi baril—plate $5 00 à —— extra mess $4 25 à 4 50; New York Fulton Market $6 50.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:

CAFÉ — Prime 21, good 20½, fair 20¼, ordinary 19, common 17½c. la livre.

BEURRE—Western Creamery — Extra 27 à 28c., extra firsts 25 à —c., firsts 18 à —c. Western Dairy—Extra 17 à 18, extra firsts 14 à 15, firsts 10 à 12. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams à 12½; Western Cheddars full cream à 11; twins, full cream, à 11¼; flats, full cream, à 11¼; Young America, full cream, à 11¾. Jobbing un peu plus élevé.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c., City Crushed 85c., Rock Salt ¾c. la livre; Pocket Salt 1¼ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $9 00 per ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—lobbing au dépôt à $20 00 à — per ton, pour l'exportation $— à — f. o. b. per long ton.

Oil cake—$22 00 à 22 50 per long ton f. o b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 30 à 35 bid le gallon in prime cooperage.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—

Eastern — 2¼ pound 9½—c per yard, 2 pound 7¾ à —c, 1¾ pound — à 7c. Western —2¼ pound 7¾ à —c. per yard, 2 pound 6¾ à —c. 1¾ pound — à —c.

Twine—9½ à 10 la livre.

COTTON TIES—Arrow $1 35 à 1 37½ le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. Ceux demandés 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

FRUIT—Frais — Raisins de l'Ouest 75 à 85 cts par panier de 10 livres; Pommes $6 50 à 7 00 le baril. Oranges de la Louisiane nominales—Oranges de Messine $2 25 à 2 50. Oranges de Palerme $2 25 à 2 50; Oranges de la Floride Bright $2 50 à 2 75, Russet $2 00 à 2 50. Oranges de la Havane par baril $4 00 à 5 00; Limons—Messine $3 00 à 3 50 par boîtes, Palerme $3 00 à 3 50, Bananes $1 75 à 2 25 par régime; Ananas $1 50 à 3 00 la douzaine.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—¼c 9½ à 10c, tranches 11 à 11¼, fancy evaporated 15 à 16c; Dates—Persian par boîtes de 60 livres 7½c, boîtes de 15 livres 10c. Fard par boîtes de 60 livres 9c., boîtes de 15 livres 14c., figues sèches 15c; currants, 6 à 7c; prunes 10c; citrons — à 20c; raisins secs de la Californie $2 65 à — par boîtes, Malaga $3 25 la boîte, muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 10 à 25, Texas 12 à 18c; Pistaches—Tennessee red 6½ à —c, Virginia hand picked 7½c.; Amandes Taragona 17 à 19c., Noix du Brésil nom. la livre; Filberts 12 à —c.; Noix du Chili 12c., Marrons italiens —c.; Noix de coco $3 2½ par 1000, 4c. pièce en baril.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—Table $3 25 à 3 50; Seed $3 75 à 4 00.

OIGNONS—$5 50 à 6 00.

PATATES DOUCES — Ordinaires $1 00 à 1 25; yams $1 50 à 1 75.

AIL—Italien 40c.; espagnol 75c.

CHOUX—Bulk 6 à 8c. pièce.

CHOUCROUTE—De l'Ouest, nouvelle, $5 00 à 5 50 le baril; demi baril $2 75 à 3 00.

HARICOTS—Choice Northern med. 4½ à 4¾; Western red kidney choice — à —; New York red kidney — à 7½; Western white kidney 5½c.; pois verts 2½ à —.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1½c. de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $4 25 à 4 75 la douzaine; poulets $2 00 à 3 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes, vieilles $14 00 à 17 00, jeunes $10 00 à 12 00.

Grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50 [...] à 5 00, [...] vieilles $10 00 à 15 00; [...]

[ŒUFS]—[...] de l'Ouest 23 à 24c.; ceux de la campagne 24 à 25c.

[...] la livre pour celui de la ville; celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 24 cts la livre.

LAINE—Burry 10 à 15c. la livre, Louisiane clear 18 à —c.; clear lake 23 à —c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.; kips 14 à 30 livres 4c.; peaux de veau 35c. pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3½c.; dry flint 6½ à —; dry salted 5 à — c. la livre.

PELLETERIE—Otter $1 00 à 7 00; castor 10 à 30c. pièce; raccoons 10 à 50c.

PEAUX—Chevreuil 23c. la livre; mouton 10 à 80c. pièce; chèvre 10 à 20c.

MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c. la livre; grise 1 à 1½c.; noire 2¾ à 3¼c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 4c. pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Régie kinds lugs 2 à 5c.; Leaf 6 à 12c.; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 10c.; Leaf 10 à 25c.

TABAC MANUFACTURÉ — Jobbing, par livre—Fine plug 90c. à $1 05; fine medium 53 à 63c.; Bright quarters and common 11 inch 4s et 5's, 23 à 35c. Bright navy, 25 à 45c.; fancy natural leaf 50 à 80c.; fine cut chewing 30 à 65c.; granulated smoking 25 à 70c.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 00 à 3 50 le baril; goudron de pin $3 00 à 3 50. Résine — A B C D E $1 25; F $1 30, G $1 40; H $1 65; I $1 80; K $2 20, M $2 50; N $3 30; W G $3 80; W W $4 25. Essence de térébenthine 37¾. Jobbing 2½ —c. de plus le gallon.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut; Anthracite $9 00 à 9 50 le ton.; bateaux 32c.; steamers $3 50 à 3 80 la tonne; en gros 40c. le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c.; Corona pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 25 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$2 15 à	2 50
Brandies, du pays, le gallon	1 50 à	3 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25 à	3 50
Pomme, le gallon	2 25 à	3 50
Cognac importé, 1882, le gallon	.... à	5 25
1878	.... à	6 00
1875	.... à	6 25
1870	.... à	7 00
1865	.... à	7 50
1860	.... à	8 50
1848	.... à	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac,		
1882	.... à	6 00
1870	.... à	7 50
1864	.... à	9 50
1848	.... à	10 75
Bisquet, Dubouche & Co. Cognac,		
1878	.... à	5 00
1870	.... à	6 00
1848	.... à	9 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 15 à	1 30
Ouest	1 15 à	1 20
Bourbon	1 40 à	3 52
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
Duffy's malt whisky, par gallon	.... à	3 00
Duffy's malt whisky, par caisse	.... à	6 00
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 50
Hollande, par gallon	3 25 à	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 60 à	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50 à	10 00
Holland, par caisse	8 50 à	9 60
Vins Rouges—Claret ordinaire, la caisse	2 75 à	3 50
Importé Médoc, la caisse	.... à	6 00
St Julien, la caisse	.... à	6 50
Vertheuil Médoc, la caisse	.... à	6 50
Margaux, la caisse	.... à	7 00
Château Dillon, la caisse	.... à	7 50
Château Dublessy, la caisse	.... à	10 00
Pontet Canet, la caisse	.... à	10 00
Larose, la caisse	.... à	14 00
Léoville, la caisse	.... à	14 00
Château Haut Brion, la caisse	.... à	24 00
Château Lafitte, la caisse	.... à	28 40
California Claret, le gallon	35 à	75
California Zinfandel, le gallon	45 à	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50 à	60 00
Clarets de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Richebon, la barrique	.... à	95 00
Blanquefort, la barrique	.... à	105 00
St Clement, 1887, la barrique	.... à	125 00
Château Dillon, la barrique	.... à	125 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	48 à	90
Ordinaire, la caisse	2 75 à	3 50
Importé Graves, la caisse	.... à	6 00
Importé Sauternes, la caisse	.... à	8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	.... à	10 00
Imp. Chat Carbonnieu la caisse	.... à	10 00
Imp. Château d'Arche la caisse	.... à	11 50
Imp. Chât. Sodeuvant, la caisse	.... à	15 25
Imp. Château Rousset, la caisse	.... à	16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse	.... à	18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Importé fin, la barrique	100 00 à	200 00
Pints $1 de plus par caisse.		
Ordinaire, la caisse	3 25 à	3 50
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, genuine, le gallon	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	20 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine	.... à	30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay	.... à	27 50
Extra Dry	.... à	31 50
Delbeck & Co. extra dry, quarts	.... à	29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	.... à	28 00
D. E. Pol & Co.'s, quarts	.... à	25 00
Perrier-Jouet — Cremant Royal, quarts	.... à	30 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	.... à	32 50
Moet & Chandon, white seal, qts	.... à	29 00
Bouche, extra sec, quarts	.... à	29 50
Bouche, Sec, quarts	.... à	29 50
Bouche Riche, quarts	.... à	29 50
Pomery sec	.... à	31 25
Veuve Clicquot	.... à	31 25
Pints $2 de plus par caisse.		
Ale et Porter—		
Reed Bros, la douzaine	.... à	1 75
Burke, E. J., la douzaine	.... à	1 75

QUINCAILLERIE.

Axes—"Cut keen" par douz	$8 00 à 8 50
Crescent par douz	6 50 à 7 00
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	5 00 à 5 50
Scott's bellows, 28 to 42 inch, chacun	5 50 à 18 00
Trace chains, la paire	25 à 75
Or chains, ⅜, 5/16 et ⅝, par livre	5 à 7
Hoes—A B & Co., H. B. No 2-0 25, par douz	2 25 à 5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-0 3, par douz	2 50 à 5 00
Lynden B.C. No 4 à 3 par douz	3 65 à 6 00
Baldwin set 4-0 1, par douz	3 00 à 4 00
West La Dow cultivator, W-way by discs, chacun	65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chacun	4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun	6 25
Planet, Jr., cultivator whee's, cha.	7
Brent La Dow cultivator, chacun	40 00
Universal cultivator, chacun	20 00
Columbia cultivator, chacun	33 33
Brown riding cultivator, chacun	28 50
Brown walking cultivator, chacun	23 75
Monroe rotary harrows, Nos 1 à 3	17 50 à 25 00
Geddes' hinge harrows, 14 à 30 tooth	7 50 à 15 00
Pennington side harrows, chacun	3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun	3 00
Expanding harrows, 11 tooth, chac.	4 75
La Dow disc harrows	28 00
Deere disc harrows, No 1	29 00
Deere disc harrows, No 4	34 00
Hollow ware, aki lots and bds	2¾
Anvils	10 à 13
Bar iron, basis, per cwt	2 00
Sheet iron, basis, per cwt	2 75
Steel nails, 50 à 60 basis, keg	1 90
Iron nails, 50 à 60 basis, keg	1 90
Wire nails, 50 à 60 basis, keg	2 50
I cut keen plows, pony x pts, list $5 75, less 35 per cent	
I cut keen plows, A-O x pts, list $6 75, less 35 per cent	
I cut keen plows, B-O x pts, list $7 50, less 35 per cent	
I cut keen plows, C-O x pts, list $10 40, less 35 per cent	
I cut keen plows, D-O x pts, list $11 40, less 35 per cent	
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun	2 50
A. B. & Co. steel plows, A-O x pts, chacun	2 90
A. B. & Co. steel plows, B-O x pts, chacun	3 50
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts, chacun	5 00
A. B. & Co. cast plows, ½-8-K pony x pts., chacun	1 75
John Deere Plows—	
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.	
Blue Board series, steel and wood beam, 30 per cent from list.	
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.	
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.	
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter without roller, net	12 00 à
Roller, for same, net	1 00 à
Georgia stocks, single	75
Georgia stocks double	1 70
Farmers' pet double stocks	1 75
Rope, [illegible]	7½
Rope, [illegible]	11
Rope, [illegible]	14
Spades—Ames', A. B. & Co. crescent	5 50 à 10 00
Shovels—Ames', A. B. & Co. crescent	5 50 à 10 00
Barb wire, galvanized, per cwt	3 25
Drop shot, towns, per bag	1 35
Buck shot, per bag	1 60
Dupont powder, per keg	5 50
Cane knives, par douz	4 75 à 5 50
Wheel barrows, par douz	14 50 à 19 00
Best coal barrows, chacun	5 50 à 6 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—

Timber No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	13 00	No 2	10 00
No 3	11 00	No 3	8 00
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1	15 00
No 2	8 00	No 2	12 00
No 3	7 00	No 3	10 00
Boards No 1	13 00	Weth. b'ds No 1	13 00
No 2	10 00	No 2	10 00
No 3	10 00	Ceiling No 1	12 00
No 4	7 00	No 2	10 00
		No 3	8 00

Yellow pine, dressed—

Flooring No 1	$21 00	Ceiling No 1	$15 00
No 2	15 00	No 2	12 00
No 3	13 00	No 3	10 00
Weth. b'ds No 1	14 50	Boards No 1	14 00
No 2	11 50	No 2	12 00
		No 4	10 00

Cypress—

Rough b'ds No 1	$25 00	Dr'sd b'ds No 1	$30 00
No 2	20 00	No 2	25 00
No 3	18 00	No 3	23 00
No 4	14 00	No 4	19 00
No 5	12 00	No 5	17 00
No 6	7 à 10	No 6	13 à 15

Wharf timber—

No 1	13	No 2	11
No 3	9½		

Mahogany timber per ton	$50 00 à 65 00
Cedar timber, per ton	50 00 à 60 00
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber, per 1000	40 00 à 50 00
Shingles—16, 18 and 20 inch., sawed and split	2 50 à 3 00
Laths, per 1000	1 50 à ....
Alabama lime	95 à 1 05
Cement, domestic	1 75 à 2 00
Cement, imported	2 75 à 3 00
Slate	5 75 à 7 00
Brick, Lake and I. C. R. R.	9 50 à 11 00
Brick, paving	11 00 à 12 00
Brick, ordinary	7 00 à 8 50
Sand	20 à 25
Shells, small	.... à 40
Shells, large	1 25 à 1 50
Plaster calcined	1 80 à 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Gras, par livre, gross	2¾ à	3
Common to fair	2 à	2¾
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	1¾ à	2
2me qualité, par tête	$10 00	à 14 00
Vaches communes et vieilles	7 00	à 9 00
Veaux—1re qualité, par tête	6 00	à 9 00
2me qualité	5 00	à 6 00
Yearlings—1e qualité, par tête	8 00	à 11 00
2me qualité	6 00	à 8 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	3 à	4
Fair Ouachita	3 à	3½
Moutons—Choice, par tête	2 00	à 3 00
Fair, par tête	1 00	à 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00	à 40 00
2me qualité, par tête	20 00	à 30 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 150
Chevaux de selle et de voiture	250 à 400
Mulets pour habitations sucrières	175 à 200
Mulets, qualité moyenne	140 à 150
Mulets pour coton	100 à 175
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	225 à 250

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

FEUILLETON.

No 90 Commencé le 28 octobre.

GRAND CŒUR

—PAR—

PAUL D'AIGREMONT.

QUATRIÈME PARTIE.

LA VOIX DU SANG.

XI

LES DERNIÈRES PREUVES.

[Suite.]

Mais l'idée d'épargner à son petit fils la honte de ce procès, et probablement de la condamnation qui pouvait s'ensuivre, lui suggéra une pensée sublime, en sa naïveté simple:

—Je vais écrire ce qui se passe à Mme d'Argelles, se dit-elle, et pour éviter d'être arrêtée, elle se tuera. Or, comme on ne condamne pas une morte, le procès n'aura pas lieu, et M. de Rhodes aura tout de même la satisfaction qu'il désire si ardemment.

Aussitôt elle s'assit à son bureau et traça les lignes suivantes:

"Madame,

"Malgré l'indignité épouvantable de votre conduite, et les douleurs sans nom que vous nous avez apportées, il y a une de vos paroles que je ne puis oublier, et c'est celle là qui m'inspire l'acte que je viens faire actuellement auprès de vous.

"Votre petit-fils est le mien," m'avez-vous dit.

"C'est donc au nom de ce pauvre innocent que je crois devoir vous prévenir du danger qui vous menace.

"Pour faire rentrer sa petite-fille dans sa personnalité véritable, M. de Rhodes dépose aujourd'hui même contre vous une plainte en substitution d'enfant.

"Avec les preuves qu'il s'est procurées, et celles que vous lui avez vous même fournies, les magistrats pas plus que les jurés ne pourront avoir la moindre hésitation. A vous d'aviser.

"J'ose espérer qu'il vous restera assez de cœur pour épargner à votre petit-fils le scandale qui le menace; et pour lui éviter la honte de votre condamnation, il ne vous reste qu'un suprême et terrible moyen, vous l'emploierez.

"Veuillez agréer, madame, mes salutations.

"LAURE VALLAURIS."

Fort peu confiante dans ce qui pouvait arriver à sa fille après sa fuite du domicile conjugal, Diane s'était installée à Boulogne avec Inès.

Là, à deux pas de l'Angleterre, elle pouvait plus facilement échapper à quelque danger la menaçant de la part de son mari.

Inès avait daigné consentir à cette combinaison de Diane pour bien des motifs.

Le premier, c'est que malgré son insuffisance et sa légèreté, elle comprenait fort bien qu'elle était sous le coup d'une arrestation possible, et la pensée d'être mise en prison l'effrayait au-delà de toute idée.

Le deuxième, c'est que Louis d'Astarac qui venait d'être nommé capitaine adjudant-major était en garnison à Amiens. Or, entre Amiens et Boulogne, les communications sont tellement faciles qu'il pouvait la venir voir fréquemment, et pour le quart d'heure cette réalisation de sa passion nouvelle suffisait à la cervelle étroite de la jeune femme, dénuée de tout sens moral.

Au reçu de la lettre de Mme Vallauris, Diane qui depuis quelques jours, était en proie aux plus noirs pressentiments, éprouva un coup épouvantable.

De son côté, elle avait consulté. Elle savait ce qui la menaçait.

Elle avait espéré toutefois que l'intervention de Laure la sauverait encore; mais la lettre de Mme Vallauris lui prouvait qu'elle n'avait pas été la plus forte, et qu'elle avait dû laisser la volonté redoutable de M. de Rhodes suivre son cours.

—Je suis perdue, murmura-t-elle en tombant assise sur un fauteuil les yeux hagards et les lèvres tremblantes, je suis perdue.... perdue sans retour! Et ma fille l'est avec moi!....

Cette dernière idée était autrement torturante et douloureuse pour Diane, chez qui la fibre maternelle avait seule vibré, que la pensée de son propre danger à elle.

Un instant, en effet, l'idée de se tuer lui vint.

La vie telle qu'elle serait désormais pour elle, n'avait rien qui pût séduire Mme d'Argelles, et quant à l'énergie pour accomplir son dessein, ce n'était pas ce qui lui manquait.

Mais Diane ne faisait rien à la légère.

Elle se mit à réfléchir, tournant et retournant sa situation actuelle dans tous les sens.

Elle disparue, que deviendrait Inès?

Quand Louis d'Astarac apprendrait qu'elle n'était pas la fille de Jacques de Rhodes et que, par conséquent, pas un sou de la fortune du comte ne lui reviendrait jamais, ne l'abandonnerait-il pas?

Si une personne au monde pouvait empêcher cette lâcheté de s'accomplir, c'était elle, elle seule, avec l'influence qu'elle avait sur le duc de Candales.

—Pour ma fille, je dois vivre, murmura-t-elle, en se dressant froide et raide comme un marbre, mais comment la décider à partir?

En effet, ce fut difficile, et pour en arriver là, Diane dut, non pas parler à Inès du procès qui allait lui être intenté à elle personnellement, mais bien lui laisser croire que Maurice avait déposé une plainte en adultère, et que la jeune femme d'un moment à l'autre pouvait être arrêtée.

—C'est Maurice qui a trouvé la lettre que tu m'avais adressée, et que tu avais eu l'inconcevable folie de laisser sur la tablette de ta cheminée, lui dit-elle, pour éviter toute récrimination et toute scène. Avec cette lettre, tu peux être sûre de ton affaire. Ta condamnation est certaine.

—Et que faut-il faire pour l'éviter? s'écria Inès affolée.

—Partir pour Londres, répondit Diane.

La jeune femme était déjà debout;

—Allons nous-en, s'écria-t-elle, et pas demain, mais tout de suite, tout de suite!....

C'était ce que voulait la marquise.

Les malles furent vite faites, et les ordres lestement donnés afin que tout ce qu'elles ne pouvaient emporter le jour même les suivît en Angleterre.

—Quant à Louis, dit Inès, avec cette belle confiance qui était le fond même de son caractère, je lui écrirai un mot et il m'aura vite rejointe.

Trois jours après, lorsque le commissaire de police de Boulogne se présenta au domicile de la marquise d'Argelles avec un mandat d'amener non pas contre la fille, mais contre la mère, le nid était vide et les oiseaux envolés.

Tout à son aise, Jacques put donc poursuivre la tâche qui lui tenait si profondément au cœur.

Avec les preuves qu'il put fournir au juge d'instruction et les divers témoignages qu'il produisit, l'affaire fut assez lestement instruite. Elle fut appelée à une des prochaines sessions d'assises, et elle eut un immense retentissement.

Néanmoins, malgré tous les efforts de la police française et même de celle de nos voisins d'Outre-Manche, Diane demeura introuvable, aussi bien en France qu'en Angleterre.

Reconnue coupable de la substitution d'enfant dont elle était accusée, elle fut condamnée par défaut, à vingt ans de travaux forcés.

En même temps et comme conséquence de ce jugement, celle qui pendant longtemps avait été Henriette Vallauris, après que Diane avait essayé de la faire passer pour la petite fille déclarée à Agen par Mme Duvignau comme née de père et mère inconnus, Souriquette enfin, rentrait en possession de son acte de naissance et redevenait authentiquement pour tout le monde "Blanche-Jacqueline-Henriette-Inès d'Argelles, fille légitime de Fabien d'Argelles et de Marguerite de Rhodes."

Ce fut à Astarac qu'Henriette, aussitôt le procès terminé, voulut aller se reposer des émotions que cette affaire, avec ses démarches, ses témoignages et son extraordinaire retentissement, avait données à la famille tout entière.

Quoique tout fût là dedans à la louange des Vallauris, tant par l'honorabilité de leur vie entière, que par leur générosité quand il s'était agi de recueillir une petite orpheline qu'on devait alors supposer privé autant de fortune que de famille, de braves gens comme eux ne se voient pas livrés tout vifs à la curiosité publique, sans en souffrir horriblement.

Mais l'inflexible volonté de Maurice n'avait consenti ni à une concession, ni au plus léger arrangement.

—L'intérêt d'Henriette d'abord, avait-il dit. Quant à ce que nous pouvons souffrir, tant pis pour nous. Nous n'avons même pas le droit de le constater.

Et Laure trouvant qu'il avait raison, avait courbé la tête et l'avait fait courber à Roselin, pendant qu'avec un courage héroïque Maurice secondait Jacques, et l'aidait de toutes ses forces.

Si déjà toutes les fibres du cœur de M. de Rhodes n'eussent été prises par ce charmant garçon si loyal et si droit qu'adorait sa fille, Maurice à ce moment eût conquis sans retour le grand-père de Souriquette. Mais il n'en avait pas besoin et depuis longtemps déjà la conquête était faite.

Quand tout le monde se mit en route pour les montagnes, le jugement était rendu, l'affaire terminée, il ne restait plus à obtenir que l'annulation du mariage que Roselin se chargea de suivre, car il était obligé, lui, de rester encore quelque temps à Paris pour mettre au courant de son industrie l'acquéreur de sa maison de commerce, laquelle venait d'être vendue dans de magnifiques conditions.

XII

ENFIN!

Une fois de plus, le printemps riait dans les arbres; la sève gonflait les bourgeons; les premières fleurs embaumaient les prés et les champs; les gaves plus que jamais bondissaient entre leurs bords couverts de menthes, de sauges et de marguerites; tout chantait la paix; l'amour, la joie intime de vivre.

La famille Vallauris était réunie, non pas à Argelles,—cette maison rappelait à Jacques de Rhodes de trop amers, de trop cuisants souvenirs,—mais bien à Astarac.

Même pendant l'hiver, Souriquette avait voulu y rester, et quoique la mauvaise saison soit quelquefois rude dans les montagnes, elle avait déclaré qu'elle ne quitterait plus ce coin béni.

Laure, naturellement, pensait et disait comme elle.

Vallauris, à Paris, s'occupait de mettre son successeur au courant de l'industrie qu'il avait créée et, malgré les nombreuses affaires qu'il devait liquider, il lui tardait de rejoindre les siens, surtout Laure, sans la douce affection de laquelle il ne pouvait vivre heureux.

Maurice, lui, surveillait maintenant les deux domaines, comme le faisait jadis Fabien d'Argelles, avant que l'influence diabolique de Diane l'eût détourné de ses devoirs.

On le voyait peu à la maison.

Une grande mélancolie était en lui.

Il osait à peine adresser la parole à Henriette; pas davantage à sa mère.

Quant à l'enfant qui grandissait, adoré par Laure, soigné silencieusement par Souriquette, avec un dévouement voulu, mais qui ne se démentait jamais, Maurice ne s'en occupait pas.

Il ressemblait d'une manière frappante à Inès, avec les yeux de Diane, et cette ressemblance paraissait l'éloigner du malheureux petit, presque autant que s'en éloignait M. de Rhodes lui-même, lequel malgré toute sa volonté, ne pouvait regarder cet enfant sans que son visage se figeât dans une expression d'angoisse presque désespérée, à force d'être douloureuse.

Jacques était celui que Maurice Vallauris voyait le plus souvent, le plus fréquemment.

Ensemble tous les deux, pendant qu'Henriette et sa mère visitaient les pauvres ou s'occupaient de la maison, ils allaient faire d'interminables promenades soit dans le domaine, soit aux environs.

Quelquefois, de longues heures se passaient sans qu'un mot sortît de leurs lèvres.

Jamais ils n'étaient autant en communion intime d'idées qu'à ces moments de silence et du mutisme....

Les mêmes angoisses, en effet, ne les poignaient-elles pas l'un comme l'autre?

Jacques arriverait-il à assurer le bonheur d'Henriette et, par suite, la tranquillité de ses vieux jours?

Maurice obtiendrait-il l'annulation de son mariage?

Et son mariage annulé, Souriquette consentirait-elle à devenir sa femme?

Comme tous les véritables amoureux, il était aveugle, plein de doutes et de terreurs....

Ne l'avait-il pas lassée?

La longue habitude de voir un frère en lui, pourrait-elle être perdue par Henriette!....

Car Souriquette, maintenant, ne parlait plus jamais de ses sentiments ou de ses projets......

Son grand œil d'azur sans une flamme, le visage impassible et calme, elle travaillait sous les pins à côté de Laure, sans que rien maintenant parût troubler sa quiétude reconquise.

Que Maurice arrivât, qu'il partît, elle ne tremblait ni se souvenait; le plus souvent elle ne paraissait pas le voir.

Tandis que pour Jacques, quelle différence!......

Dès qu'elle l'apercevait venir de loin, elle allait à sa rencontre, se jetait à son cou, restait de longues minutes la tête inclinée et immobile sur la poitrine du comte, dans une attitude de joie suprême, ou de recueillement infini.

—Elle ne m'aimera jamais en fiancée, se disait Maurice de plus en plus triste, à mesure que le temps s'écoulait, sans paraître entamer l'enveloppe de glace de son idole.

Et il arpentait les champs et les bois avec M. de Rhodes, qui trouvant chez son nouvel élève un terrain admirablement propice, se passionnait pour lui, et enseignait tout ce qu'il savait.

A quelque temps de là, alors que dans les lueurs roses du couchant, le soleil lentement disparaissait derrière les montagnes; que dans la vallée féconde, les bruits du travail et de la vie s'éteignaient peu à peu, annonçant que l'heure du repos arrivait, Laure, Jacques, Maurice et Souriquette respiraient avec délices les parfums des fleurs éparses autour d'eux sur la grande terrasse, et encore avivés par les premières brises du soir.

Un silence presque solennelle régnait.

Chacun, enfoncé dans ses méditations, regardait au fond de lui-même, pris par ses espoirs ou ses terreurs.

Tout à coup, la grande porte du salon s'ouvrit, et Roselin Vallauris apparut, un papier à la main.

Il n'avait point annoncé son retour, aussi Laure poussa-t-elle un cri et vola-t-elle vers lui.

Henriette et Maurice furent presque en même temps dans ses bras, tandis que M. de Rhodes serrait ses mains.

—Ah! ma Laurette, monsieur Jacques, mes enfants, s'écria le brave homme dès qu'il put parler, embrassez moi fort, très fort, encore et encore....Je vous apporte une si bonne, une si heureuse nouvelle!......

Henriette tomba mourante dans les bras de M. de Rhodes, qui s'était précipité vers elle en voyant son émotion subite.

Maurice demeura droit, les pieds fixés au sol, plus blanc qu'un linceul, balbutiant, éperdu, car il devinait bien de quoi son père voulait parler:

—Qu'est-ce que c'est?......

—Mais l'annulation de ton mariage, parbleu!....mon cher fillot!......

Elle a été prononcée hier tout simplement.....et je n'ai pas voulu confier au télégraphe une si délicate, si grave nouvelle. Cela fait vingt-quatre heures de retard, mais je vous l'apporte moi-même.......excuses mon égoïsme!......

Maurice sanglotait déjà, la tête appuyée sur l'épaule de Roselin.

—Que tu es bon! balbutiait-il.

—Pauvre petit! fit Vallauris avec une émotion infinie, tu dis que je suis bon, et c'est moi qui t'ai monté la tête jadis avec mon enthousiasme bête; moi qui suis par conséquent cause de toutes tes douleurs. C'est à moi à te demander pardon, mon fillot!......

—Tais-toi, papa. Ne parle pas ainsi. Tu n'as jamais fait que du bien dans ta vie et je t'adore!

Laure, silencieusement, serrait à les briser les mains de M. de Rhodes.

Souriquette, revenue à elle, avait rapidement repris possession de son calme et de son énergie.

Mais son visage était resté affreusement décomposé, et ses yeux baissés ne laissaient pas deviner ses impressions.

Maurice finit par s'arracher à l'étreinte de Vallauris.

Il fit quelques pas vers Henriette.

Il voulut parler.

—Ma liberté...... balbutia-t-il éperdu...... enfin!......

Mais ayant levé son regard vers elle, en présence de ces traits blancs comme du marbre, il s'arrêta net, ne trouvant plus un mot, subitement troublé par une angoisse sans nom.

M. de Rhodes fit un signe à Laure.

Celle-ci comprit vite.

—Roselin, dit elle à son mari, viens te reposer un peu dans ta chambre, mon ami, tu dois être fatigué.

—Pas du tout! répondit naïvement le Provençal, auquel l'intention de sa femme échappait absolument.

Je ne suis pas las le moins du monde, continua-t-il, et j'aime bien mieux rester ici.

—C'est égal, viens tout de même.

—Ah! pourquoi?....

—Je te le dirai là-haut.

Il se leva, ne sachant pas lui résister, et la suivit docilement, tandis que Jacques s'en allait silencieusement d'un autre côté.

Maurice était déjà debout, entraînant Henriette vers le parc, désert à cette heure:

Mais la jeune fille chancelait, malgré sa volonté de demeurer impassible, Vallauris sentait son bras trembler sur le sien, il dut la faire asseoir sur le premier banc de gazon qu'ils rencontrèrent.

Par une circonstance bizarre, au loin dans une échappée de pays admirable, on voyait la chapelle de marbre blanc se dorer et resplendir aux derniers feux du jour.

Au dernier rayon de soleil qui les entourait, les mortes n'envoyaient-elles pas à leur fille un suprême sourire, une divine bénédiction?....

Au lieu de prendre place à ses côtés, Maurice s'agenouilla devant la fille de Marguerite.

—Mon Dieu! fit-elle émue à mourir, que fais-tu, Maurice?

(A continuer.)